



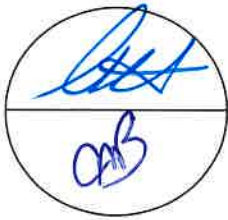
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance est enregistré en format audio.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption d'offres de service d'inventaire des installations septiques du territoire municipal**
- 5. Période de questions des citoyens**
- 6. Levée de la séance**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, tenue le **7 mai 2026 à 13 h 15** à la salle du conseil sise au 565, Ave de Buckingham, à Gatineau, et à laquelle sont présentes les conseillères Marie-France Gareau, ainsi que les conseillers, Emile Givogue et Orville Miller.

La conseillère Lorraine Rochon et les conseillers Jean-Marie Duchamp et Sam Burke ont motivé leurs absences.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur André Harvey.

Monsieur Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier, et M. Éric Bordeleau, greffier adjoint, sont aussi présents.

Il y a 0 personne qui assiste à la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur André Harvey, Maire, déclare la séance extraordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents à 13 h 17.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2. Avis de convocation

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Mario Briggs, indique que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été distribué conformément à l'article 152 du Code municipal.

3. 2026-05-53 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Orville Miller

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

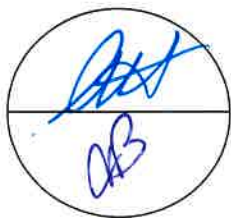
Adoptée à l'unanimité

4. 2026-05-54 - Octroi du contrat d'inventaire des installations septiques du territoire municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation d'inspecter les installations septiques de son territoire selon la priorité 1 de la programmation TECQ ;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres pour le secteur Mulgrave et de Derry a été publié sur le SEAO par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de dépôt de soumissions pour cet appel d'offres était le 29 avril 2026 à 14 heures, heure locale du Québec ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué l'ouverture de soumissions reçues durant la période prescrite ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des bordereaux de soumissions en lien avec l'inventaire des installations septiques du territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sommaire décisionnel du directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions conformes ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gestion Septique BR a soumissionné pour un montant de 672 983,20 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SEPTIPRO a soumissionné pour un montant de 556 433,01 \$;

Il est proposé par Orville Miller

QUE le Conseil octroie le contrat d'inventaire des installations septiques du territoire municipal au plus bas soumissionnaire conforme à l'entreprise SEPTIPRO pour un montant de 556 433,01 \$.

Pour : Mme Marie-France Gareau M. Orville Miller
Contre : M. Emile Givogue

Adoptée à la majorité

5. Période de questions des citoyens

- Aucune question n'a été posée

6. 2026-05-55 - Levée de la séance

Il est proposé par Emile Givogue

RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 13 h 35.

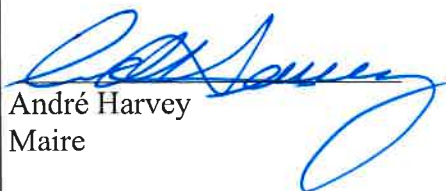
Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, André Harvey, maire de la municipalité de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 19 août 2026


André Harvey
Maire


Mario Briggs
Directeur général
et greffier-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry